télégraphes en retraite, rue Caumartin, 66, à Lille. — Lévy, négociant, rue des Jardins, 15, à Lille. — Paimblan, docteur en médecine, rue Jacquemars-Giélée, 26, à Lille. — Stiévenard, industriel, rue du Pont-à-Raismes, 1, à Lille. — Wellhoff, receveur municipal à Lille, rue du Lombard, 2, à Lille. — Mmes Lévy, rue des Jardins, 15, à Lille. — Paimblan, rue Jacquemars-Giélée, 26, à Lille.

CANTON DE LILLE-NORD-EST

MM. Décour, docteur en médecine, rue de Bouvines, 18, à Lille. — Bloch, négociant, 16, place des Patiniers, à Lille. — Bouret, docteur en médecine, 146, rue de La Louvière, à Lille. — Decarpentry, inspecteur du chauffage et de l'éclairage, 18, rue du Gros-Gérard, à Lille. — Duclermortier, architecte, 4, rue du Port, à Lille. — Fouquet, conseiller général, 170, Grande-Route, à Ronchin. — Lemire Léon, ingénieur, 68, rue du Chevalier-Français, à Lille. — Persy, pharmacien, 50, route de Roubaix, à Mons-en-Barœul. — Sébart, ancien pharmacien, 16, rue Saint-Firmin, à Lille. — Thibaut, ancien professeur à la Faculté de médecine, 16, place Sébastopol, à Lille. — Mmes Bader-Rousseau, directrice honoraire de collège de jeunes filles, à Mons-en-Barœul. — Décour, 18, rue de Bouvines, à Lille. — Lehut-Carion, institutrice en retraite, 3, rue du Chevalier-Français, à Lille.

CANTON DE LILLE-OUEST

MM. Baert Albert, architecte à Lambersart. — Bailliez, industriel à Lille, rue Solférino, 253. — Boidin, architecte à Lambersart, 44, avenue de l'Hippodrome. — Bonte, ancien député, maire à Lambersart. — De Coet, négociant à Lille, 21, rue des Chats-Bossus. — Dubernard, ancien maire à Saint-André. — Mollet Charles, propriétaire à Lambersart, avenue de l'Hippodrome. — Rogez, pharmacien à Lille, 249, avenue de Dunkerque. — Taconnet, docteur à Lille, 145, rue Solférino. — Vandenbosch Jean, industriel à Wambrechies. — Vasseur, négociant à Lille, 92, rue de Wazemmes. — Weiss, industriel à Lille, 17, rue André. — Mme Bailliez, à Lille, rue Solférino, 253. — Mlle Lempereur, directrice du Lycée à Lille, rue Jean-sans-Peur.

CANTON DE LILLE-SUD

MM. Delplanque, docteur en médecine, 3, rue de Douai, à Lille. — Deroubaix, négociant, rue des Mannelliers, 4, à Lille. — Fabvau, ancien maire à Hellemmes. — Grandel, ancien conseiller général, rue Caumartin, 85, à Lille. — Haquet père, administrateur du Bureau de Bienfaisance, 62, rue Jean-Bart, à Lille. — Legrand, juge suppléant, 10, rue de Flandre, à Lille. — Lemay, vice-président de la Commission des hospices, 47, rue Solférino, à Lille. — Mourmant, négociant, 9, place du Concert, à Lille. — Mme Bardon, 2, place Venhœnacker, à Lille. — Géry-Legrand, rue Barthélemy-Delespaul, 96, à Lille. — Laguesse, 50, rue d'Artois, à Lille.

CANTON DE LILLE-SUD-EST

MM. Boudry, professeur à la Faculté de médecine, 14, rue Jacquemars-Giélée, à Lille. — Bigo-Danel, imprimeur, 95, boulevard de la Liberté, à Lille. — Bonnefoy, avocat-conseil, 4, rue Jean-Bart, à Lille. — Cliquennois-Paque, directeur d'assurances, rue Barthélemy-Delespaul, 170, à Lille. — Damien, doyen de la Faculté des Sciences, 74, rue Brûle-Maison, à Lille. — Haquet fils, négociant, 61, boulevard Victor-Hugo, à Lille. — Hayem, négociant, 120, rue Nationale, à Lille. — Hébert, inspecteur général honoraire des postes, 7, rue Henri-Loyer, à Lille. — Leleu, administrateur du Bureau de bienfaisance, 157, boulevard de la Liberté, à Lille. — Minet, inspecteur primaire honoraire, 43, rue de Lens, à Lille. — Pérot, avocat, rue Caumartin, à Lille. — Saint-Venant, conseiller général, 17, rue des Augustins, à Lille. — Turbelin, constructeur, 212, rue de Paris, à Lille. — Mmes Hébert, 7, rue Henri-Loyer, à Lille. — Leleu, 157, boulevard de la Liberté, à Lille.

CANTON DE LILLE-SUD-OUEST

MM. Caudrelier, directeur d'école honoraire, 52, rue d'Artois, à Lille. — De Lauwereyns, avocat, 2 bis, rue Jeanne-d'Arc, à Lille. — Delay Alexandre, constructeur, 149, rue Nationale, à Lille. — De Renty, négociant, 1, boulevard de la Liberté, à Lille. — Duvillier, chef de laboratoire à l'Institut industriel, 63, rue de Turenne, à Lille. — Focken, professeur à la Faculté de Médecine, 34, rue Barthélemy-Delespaul, à Lille. — Lefèvre, doyen de la Faculté des Lettres, 30 bis, rue de Thionville, à Lille. — Paillot, professeur à la Faculté des Sciences, 53, boulevard Montebello, à Lille. — Revet Victor, constructeur électricien, 83, rue Nationale, à Lille. — Werthaimer, professeur à la Faculté de Médecine, 31, rue de Bourgogne, à Lille. — Mmes De Lauwereyns, 2 bis, rue Jeanne-d'Arc, à Lille. — Lefèvre, 30 bis, rue de Thionville, à Lille. — Wertheimer, 31, rue de Bourgogne, à Lille.

Inspection primaire de Lille (2e Circonscription)

CANTON D'ARMENTIÈRES

MM. Caplies, représentant de commerce à Armentières. — Chardon, médecin en chef de l'asile d'aliénés à Armentières. — Chas, manufacturier, maire à Armentières. — Choquet Emile, docteur en médecine à Armentières. — Cuvelier Omer, directeur de l'asile d'aliénés, à Armentières. — Destombes Narcisse, agriculteur à Frelinghien. — Deweppe Emile, manufacturier à Armentières, 30, rue Bayard. — Druot, directeur de l'École nationale professionnelle, à Armentières. — Guillain Sévère, négociant à Armentières. — Lescornez, brasseur à Armentières. — Lhotte G., agent voyer principal à Armentières. — Lulun Florimond, agriculteur à Frelinghien. — Potel Adolphe, représentant de commerce à Armentières. — Villard Joseph, manufacturier à Armentières.

CANTON D'HAUBOURDIN

MM. Bernard Paul, industriel à Lomme. — Bonduel, brasseur à Loos. — Cartier, agriculteur à Le Maisnil. — Castel, agriculteur à Emmerin. — Deleneuville, docteur en médecine à Wavrin. — Jollvet, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Lomme. — Lamolinairie, percepteur à Haubourdin. — Leduc, receveur buraliste à Lomme. — Lefebvre, tanneur à Haubourdin. — Mison, docteur en médecine à Lomme. — Pigon, industriel à Hallennes-lez-Haubourdin. — Potié, Auguste, sénateur, maire à Haubourdin. — *Potié Georges, député, maire à Loos.* — Potié Léon, brasseur à Haubourdin. — Tartaret, brasseur à Lomme-Marais. — Tronquée, agent voyer à Haubourdin. — Vandier, industriel, président de l'Association des Anciens élèves de l'Institut Industriel du Nord, à Loos. — Mme Potié A., à Haubourdin.

CANTON DE LA BASSÉE

MM. Barrois-Brame, conseiller général, maire à Marquillies. — Cordier Paul, propriétaire à La Bassée. — Delaplace Auguste, industriel à Don-Sainghin. — Gombert Louis, brasseur, ancien maire à Fournes. — Lecocq, brasseur, maire à Salomé. — Lecoustre, instituteur honoraire à Aubers. — Legrand, docteur en médecine à La Bassée. — Lenglin Octave, négociant, suppléant du juge de paix à La Bassée. — Leroy Charles, cultivateur à Herlies. — Mahieu Homère, brasseur à La Bassée. — Masure Albert, propriétaire à La Bassée. — Polart, négociant à La Bassée.

CANTON DE PONT-A-MARCQ

MM. Baratte Louis, agriculteur à Pont-à-Marcq. — Béghin Joseph, industriel à Thumeries. — Blondeau Aristide, négociant, maire à Thumeries. — Butrulle Jules, industriel, maire à Tourmignies. — Cartier, propriétaire à Mons-en-Pévèle. — Carton Paul, ingénieur, maire à Pont-à-Marcq. — Chuffart, brasseur, maire à Fretin. — Coget, ancien député, maire à Phalempin. — Desmazières Eugène, industriel, adjoint au maire à Phalempin. — Desprez Victor, agriculteur à Bersée. — Duburque, docteur en médecine à Bersée. — Favier Edmond, ancien maire à Ennevelin. — Hanne Louis, négociant à Mérignies. — Lepeuple Paul, ancien conseiller général, agriculteur à Bersée. — Pollet, pharmacien à Phalempin. — Santré, directeur d'école honoraire à Phalempin. — Mmes Desmazières-Ledoux, à Phalempin. — Lepeuple, à Bersée.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE

MM. Breine, retraité du chemin de fer, à Wervicq-Sud. — Delcourt Anatole, horticulteur à Saint-André. — Delescluse, directeur d'usine à Comines. — Ducarin, industriel, maire à Comines. — Horent, minotier à Deûlémont. — Lemaire, docteur en médecine à Comines. — Lesaffre Paul, agriculteur à Comines-Ste-Marguerite. — Rembry, directeur d'école honoraire à Comines. — Vanrullen, industriel à Wervicq-Sud.

(A suivre).

LILLE

Une importante affaire

UNE SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POURSUIVIE. — DÉCLARATIONS DU DIRECTEUR

Sur mandat de M. Hirsch, juge d'instruction à Paris, diverses perquisitions ont été opérées au cours de la journée de lundi dans plusieurs succursales et au siège social de la Constantia-Capitalisation, place Sébastopol, 27.

Cette société serait coupable, selon les indications contenues dans le mandat, d'infraction aux lois sur les loteries et sur les Sociétés de Capitalisation.

La Constantia-Capitalisation, lit-on dans un prospectus émanant de la Société, a été spécialement fondée en vue de favoriser l'économie et l'épargne dans la classe ouvrière.

Elle a, dans ce but, réuni un capital d'un million de francs destiné à donner à ses adhérents la sécurité et les garanties exigées par la loi ; puis elle a soumis à M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale une combinaison de capitalisation dont l'effet est de faire produire d'une façon mathématique, sur la base du taux d'intérêt fixé par le décret du 1er avril 1908, de gros capitaux à de petites économies, tout en garantissant à chaque adhérent une chance déterminée de paiement immédiat de ces capitaux à la suite de tirages hebdomadaires garantis.

Ces tirages lit-on, ailleurs, ont lieu en public, le mercredi de chaque semaine (ou le jeudi, lorsque le mercredi est un jour férié), à 9 heures du matin, au siège de la Société, 27, place Sébastopol, à Lille.

Ils se font dans des conditions rendant toute fraude impossible, au moyen d'un appareil composé de trois boules mobiles autour de leur axe vertical et portant chacune la série des 25 lettres :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V X Y Z

D'autre part, tout titre émis par la « Constantia-Capitalisation » porte, bien en évidence, trois des lettres ci-dessus, par exemple : B-O-N.

A chaque tirage, les trois boules sont mises en mouvement par les porteurs de titres eux-mêmes, et les trois lettres auxquelles elles s'arrêtent forment la combinaison remboursée par la Société.

Si, par exemple, la première boule s'arrête à B, la seconde à O et la troisième à N, tous les titres portant la combinaison B-O-N sont remboursés à 500 francs, 1.000 francs, 2.500 francs, 5.000 francs ou 10.000 francs, suivant leur valeur.

Les investigations ordonnées par le magistrat instructeur ont été effectuées presqu'à la même heure et c'est M. Lefebvre, commissaire aux délégations judiciaires qui se rendit au siège social, place Sébastopol.

Ayant saisi de nombreux documents, prospectus, livres de comptabilité, etc. M. Lefebvre a apposé des scellés sur le coffre-fort et fait prendre à la poste toute la correspondance adressée à la Société.

Il n'était pas sans intérêt de recueillir les déclarations d'un des membres du Conseil d'Administration de la Constantia-Capitalisation.

Voici ce qu'a bien voulu nous dire l'administrateur-directeur, M. Cuvillier.

— Ce n'est pas sans une véritable stupéfaction, nous a-t-il confié, que j'ai appris hier que, pendant mon absence, des perquisitions avaient été faites dans les bureaux de notre Société à Paris et à Lille et que nous étions inculpés d'infraction à la loi sur les loteries. Vous comprendrez facilement mon étonnement lorsque je vous aurai dit que la combinaison de capitalisation que l'on prétend illégale a été enregistrée par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, après un examen qui a duré plus de deux mois. Ce n'est qu'après cet enregistrement, qui nous a été accordé par arrêté du 11 novembre 1912, publié au « Journal Officiel », le 14, du même mois — que nous avons commencé nos opérations.

Depuis cette date, nous avons observé toutes les prescriptions de la loi. Nous avons soumis au Ministère toutes les pièces, tous les prospectus relatifs à nos opérations.

Nous n'avons jamais reçu du Ministre du Travail la moindre observation, à aucun point de vue. Nous avons donc le droit de nous étonner qu'on vienne aujourd'hui nous dire que nos opérations tombent sous le coup de la loi sur les loteries. De deux choses l'une, ou notre combinaison est légale et dans ce cas les poursuites qu'on nous annonce ne seraient pas fondées, ou notre combinaison est illégale et alors ce serait le Ministère qui serait dans son tort de nous avoir autorisés à l'appliquer.

Quoi qu'il en soit, sur la foi du arrêté du Ministère du Travail, cinquante-cinq mille personnes nous confient chaque semaine ou chaque mois leurs économies, et la conséquence de l'adoption de la thèse du juge d'instruction, serait la confiscation par l'Etat, de leurs cotisations. Je n'ai, du reste, aucune crainte à cet égard, bien persuadé que le juge d'instruction, se rangera à l'avis des services spéciaux chargés de surveiller et de contrôler les Sociétés de capitalisation et qu'il clôturera rapidement par un non-lieu une instruction engagée certainement avec trop de précipitation. »

Il ne faut jamais craindre de dire la vérité ; le BONAL pris sec ou à l'eau est un excellent apéritif bienfaisant.

ŒUVRE LAÏQUE DES COLONIES DE VACANCES « LA FEUILLE D'ÉTAIN »

Le comité de la Feuille d'étain remercie chaleureusement les quêteuses et les quêteurs qui, pendant les deux journées des fêtes de Lille se sont dévoués en faveur des enfants pauvres des écoles en vendant la petite fleur bleue.

Le comité remercie également la population lilloise de sa sympathie et de sa générosité envers l'Œuvre des Colonies de vacances.

Les poursuites contre le « Travailleur »

M. Marcel Deschamps, rédacteur au journal le « Travailleur », qui, parti en voyage, n'avait pu répondre à la convocation que lui avait adressée M. Gobert, juge d'instruction, à propos d'un article commentant les incidents qui se sont récemment déroulés dans les casernes, s'est présenté mardi après-midi au magistrat instructeur.

Avant de répondre aux questions qui lui étaient posées, M. Deschamps a demandé à choisir un défenseur. Il sera de nouveau convoqué pour jeudi matin.

Liqueur CORDIAL-MÉDOC

AUTOMOBILE INCENDIÉE

Une automobile appartenant à une propriétaire de Saint-André, a pris feu, vers 5 heures et demie, sur le Grand Boulevard, en face de Wasquehal.

L'automobile a été entièrement détruite par le feu.

PAR LE POISON

Mardi, vers deux heures du matin, des gémissements sortaient de la chambre occupée par Jules Spilsels, 21 ans, journalier, demeurant rue du Faubourg-des-Postes, 77. Des voisins pénétrèrent chez lui et le trouvèrent étendu sur le lit en proie à d'atroces souffrances.

Il avoua qu'il avait voulu mettre fin à ses jours en absorbant de l'acide sulfurique.

Après avoir reçu les premiers soins, le désespéré fut conduit à l'hôpital de la Charité.

Les Maux d'Estomac

sont guéris par le traitement de la Grande Chartreuse 0 fr. 60 la boîte, 0 fr. 75, chez Mlles Asseignion, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Toutes les plantes qui guérissent, produits de régimes, eaux minérales. Téléphone 26.85. 3120

SOUS LES ROUES D'UN CAMION

Le jeune Albert Trondus, 2 ans et demi, dont les parents habitent rue du Transvaal, traversait hier matin, vers huit heures, la rue du Faubourg-des-Postes, lorsqu'il fut renversé par un lourd camion dont une des roues lui broya la main gauche.

Le pauvre enfant, après avoir reçu les premiers soins d'un docteur, fut transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

PORTO "SANZ"

UN PORTEMONNAIE SUBTILISÉ

M. Gustave Menard, sous-chef des postes, demeurant 45, rue de Lyon, avait déposé son portemonnaie contenant 80 francs devant un guichet dans le hall de l'Hôtel des Postes. Tandis qu'il opérait à un deuxième guichet l'expédition de lettres recommandées, un adroit pikpocket lui subtilisa son portemonnaie.

M. Menard a porté plainte.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Usine à Gaz

Le Conseil municipal s'est réuni hier à 9 heures du soir.

Peu de monde dans la salle, une trentaine de personnes seulement assistent à la séance.

M. Leduc, adjoint, préside en l'absence de M. Dron, retenu à Paris.

M. Leduc demande si l'on n'a pas à émettre des observations sur le compte rendu de la dernière séance. M. Detombes demande le repos hebdomadaire pour le bouvier de l'abattoir.

M. Brassard, adjoint, répond que cet homme a droit à ce repos. On fera une enquête à cet effet.

Le Conseil municipal s'occupe ensuite du compte des dépenses imprévues et des divers marchés des services municipaux. Le tout est adopté après une demande de renseignement de M. Detombes et quelques observations de M. Pierpont au sujet de la différence de certains prix. M. Leduc explique la différence. M. Pierpont dit qu'il n'a voulu d'ailleurs faire qu'une simple remarque.

Usine à gaz

Le Conseil municipal s'occupe ensuite de l'usine à gaz. Tout d'abord de l'achat de charbons. Vu que les marchés annuels expirent cette année, fin juillet, il est de toute nécessité de les renouveler. Ces fournitures ne sont pas susceptibles d'adjudication publique. Trois Compagnies, celle de Lens, celle de Liévin et celle de Bruay, ont jusqu'ici fourni le charbon à l'usine. Ces mêmes Compagnies ont un prix uniforme à la tonne, 19 fr. 75. Ce prix accuse une augmentation de 2 fr. 25 sur les prix actuels. Quoique onéreuse pour les finances, le Conseil municipal doit la subir.

Pour le transport du charbon, M. Vist, demeurant à Paris, rue Nérèsse, directeur du Comptoir National de la Batellerie, ayant offert les meilleures conditions, l'administration municipale est autorisée à traiter avec lui, aux tarifs suivants : au départ de Lens, 1 fr. 45 la tonne ; au départ de Liévin, 1 fr. 55 la tonne ; au départ de Bruay, 1 fr. 55 la tonne.

Le Conseil municipal accepte la création d'un poste de sous-directeur à l'usine à gaz. M. Detombes trouve que l'on devrait mettre un peu de modération dans les traitements de ces directeurs ou sous-directeurs.

M. Pierpont voudrait que les principaux postes soient occupés par des Tourquennois autant que possible.

M. Brassart ramène M. Pierpont sur le véritable terrain, qui veut parler des pompiers au sujet de la nomination du lieutenant. La discussion se termine en queue de poisson.

Le Conseil municipal autorise l'administration d'homologuer le cahier des charges des transports des fournitures de l'usine à gaz.

Pièces métalliques

Nos édiles autorisent ensuite M. le Maire à proroger le traité passé le 21 mars 1912, à la maison Jubert fils, de Charleville, pour la fourniture des pièces métalliques nécessaires à l'usine à gaz.

Usine électrique. — Emprunt de 1.100.000 fr.

Le 4 mars dernier, le Conseil municipal vota un projet d'emprunt de 1.100.000 fr., pour l'extension du réseau d'électricité. Comme garantie l'administration avait envisagé l'accroissement des bénéfices. M. le Préfet du Nord demande comme nouvelle garantie le vote d'une imposition éventuelle qui serait mise en recouvrement dans le cas seulement où les ressources effectuées à l'amortissement de l'emprunt donneraient un produit inférieur au montant de l'annuité. Dans un long rapport très documenté M. le Maire de Tourcoing, tout en démontrant que vraisemblablement cette imposition ne sera pas nécessaire, invite le Conseil : 1° à confirmer sa délibération du 4 mars dernier et à demander l'autorisation de l'emprunt ; 2° pour donner la nouvelle garantie exigée par M. le Préfet, à voter à « titre éventuel », pour la durée de l'amortissement, une imposition de cinq centimes 97 additionnelle au principal des 4 contributions directes ; 3° à déclarer que la mise en recouvrement ne sera effectuée que dans le cas improbable où les excédents de recettes de l'exploitation viendraient à être inférieurs au montant de l'annuité. Accordé. Le Conseil stipule en outre que l'imposition ne pourra dépasser la limite des moins-values qui seraient constatées dans le rendement des excédents de recettes escomptées.

Après la lecture du rapport, la minorité demande que la première disposition soit maintenue. On déclare que si on ne la maintient pas, la minorité socialiste ne votera pas l'emprunt.

M. Bellette et M. Valin montrent que le raisonnement de MM. Detombes et Pierpont ne tiennent pas debout.

Prorogation de travaux

Le Conseil décide d'ajouter au cahier des charges avec l'Energie Electrique du Nord, qui doit servir de base au cours des travaux et des fournitures nécessaires à l'extension du réseau, la modification suivante : « L'Energie Electrique pourra soustraiter séparément ou par ensemble, les différentes parties de travaux, de façon d'obtenir le maximum de garanties et les meilleures conditions de prix. Les travaux seront établis pour une durée de cinq années, étant stipulé qu'ils seront poursuivis par la ville du jour où l'E. E. N. cessera son rôle d'entrepreneur général. Jusqu'à cette époque cette société reste seule responsable. »

L'autorisation est ensuite donnée à l'Administration à reprendre, sous la seule direction du service d'électricité de la ville, la suite des contrats dès la cessation de la gérance d'entreprise générale.

Acceptation définitive des travaux

Le Conseil homologue ensuite les procès-verbaux de réception définitive dressés par M. Henneton, ingénieur conseil. La somme de 117.748,29 étant due à l'E. E. N., sera payée par un prélèvement sur l'emprunt de 1.100.000 fr. à réaliser.

Ecole Pratique des Garçons

Après la lecture d'un rapport de M. le Maire sur la nécessité de la création d'un poste de chef d'atelier électricien, le Conseil municipal décide d'organiser la section d'électricité sur des bases nouvelles à partir du 15 juin 1913. Il sollicite du ministère du Commerce et de l'Industrie, la nomination, à partir de la même date, d'un chef électricien.

Le Conseil vote un crédit de 647,29 représentant le prorata des indemnités de résidence de logement et de chauffage pour le 4e trimestre de l'année 1912.

Le conditionnement

Il est décidé de renouveler l'assurance de l'immeuble, rue du Conditionnement. Cet immeuble est assuré pour 11.633.200 fr.

Les baraques de la foire

L'administration municipale est autorisée à mettre en adjudication pour une période de 3, 6 ou 9 années, la construction des baraques de la foire.

Sauvegarde des Nourrissons

Le Conseil municipal ayant demandé que l'œuvre de la Sauvegarde des Nourrissons fût déclarée d'utilité publique, M. le Préfet a fait connaître qu'avant de statuer sur ce projet la section de l'Intérieur du Conseil d'Etat réclamait : 1° des documents établissant la situation financière de la ville ; 2° un engagement éventuel du Conseil municipal de voter les contributions exceptionnelles pour le cas où les ressources de la ville ne permettraient pas de faire face à cet engagement pendant la durée de 18 ans.

« Les justifications demandées, dit le rapport de M. le Maire, la situation financière de la ville et le vote des excédents des trois dernières années, tout est de nature à donner satisfaction. Quant à l'engagement l'administration municipale et le ministère sont du même avis ; il n'est pas indispensable, puisque le budget a pu supporter cette charge qui varie de 60.000 à 75.000 francs depuis 9 ans, sans qu'il fût besoin de recourir à une imposition nouvelle.

De plus les ressources de la Sauvegarde montrent que vraisemblablement la Sauvegarde ne devra faire appel aux finances de la ville que dans la proportion de 60.000 fr.

Cependant, comme le Conseil d'Etat estime qu'il y a lieu de prévoir le cas où les finances de la ville étant plus obérées, il y aurait lieu de recourir à une imposition de centimes additionnels, le Conseil ne fait aucune difficulté pour y souscrire. Donc, tout en ayant la conviction que l'engagement proposé restera de pure forme, les conseillers municipaux votent, à titre éventuel, l'imposition de 4 centimes 85, dont le produit correspond au chiffre maximum de 60.000 fr. que la ville s'est engagée à verser à l'œuvre.

Après différentes questions, le Conseil municipal vote une somme de 4.000 francs pour le 29e concours fédéral qui aura lieu à Tourcoing.

La séance est levée à 11 heures.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort à Tourcoing, de M. François Masurel, à l'âge de 86 ans.

M. Masurel fut un philanthrope, bien connu à Tourcoing, officier d'Académie en 1892, Chevalier de la Légion d'honneur en 1906, M. Masurel obtint en 1912, la Médaille d'Or de la Mutualité.

M. Masurel fut conseiller municipal pendant 7 ans, et pendant 11 ans, vice-président du Bureau de Bienfaisance, et 25 ans, membre de la Chambre de Commerce.

Il a fondé à Tourcoing, la Société de Géographie et l'Alliance Française. M. Masurel établit la Goutte de Lait.

Il était président d'honneur de la Société de Secours Mutuels des Etablissements Masurel.

TERRIBLE ACCIDENT

Hier au soir, à l'usine Pollet, rue de Dunkerque, un ouvrier E. Vandorpe, 36 ans, demeurant à Wattrelos, a été pris entre la courroie et la poulie.

Cet ouvrier a eu le bras affreusement mutilé.

POUR ÉVITER DES COUPS A SON CHEVAL, IL EN REÇOIT

M. Lemaire Edouard, 54 ans, rue de Roubaix, 45, estaminet Leclercq, était à la gare des Francs avec son camion chargé de charbon, lorsque Terrier Louis, 33 ans, domestique chez M. Catteau, marchand de charbon, rue de Bondues, s'avança et donna un coup de fouet à son cheval. Lemaire voulant éviter les coups à son cheval, s'approcha, et c'est lui qui les reçut. Terrier lui donna un coup de pied dans le ventre. Il avait des contusions sur le corps.

Un procès-verbal a été dressé contre Terrier par M. Anthès, commissaire au 4e arrondissement. M. Anthès a laissé, à cause de sa situation de famille, Terrier en liberté provisoire.

AUTO CONTRE CAR

Hier à une heure 35 du soir, à l'angle de la place Thiers et de la rue Faidherbe, une collision se produisit entre le tramway Mongy 409 et l'auto 835-D-3, appartenant à M. Reotac, demeurant rue du Château, à Tourcoing. Quelques dégâts matériels de part et d'autre.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier matin, à 6 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré à l'usine Masurel frères, rue de Weilly. Le feu qui avait pris naissance dans un débarrassoir où sont emmagasinés les déchets a été éteint à l'aide de quelques seaux d'eau par le personnel de l'usine.

Les pompiers qui s'étaient rendus sur les lieux n'ont pas eu à intervenir.

L'EXPLOSION A L'USINE PETIT

Nous avons annoncé la mort de M. Vienne Emile, 30 ans, qui fut horriblement brûlé sur tout le corps à l'explosion qui eut lieu le 30 mai, à 5 heures du soir. Nous avons aujourd'hui à enregistrer la mort de M. Depraetere Emile, âgé de 16 ans, demeurant rue Saint-Joseph, 43, qui avait été également brûlé. Ce jeune ouvrier a succombé hier à quatre heures du soir à ses blessures.

FATALE CHUTE

Hier à midi 15, M. Balcaen Charles, 58 ans, appréteur, rue de la Latte, se rendait aux bureaux de M. le percepteur, rue Carnot, pour effectuer une réparation. En montant l'escalier, il fit une chute et se blessa à la tête. Soigné à la pharmacie Bernamont, il put, quelque temps après, regagner son domicile.

AVIS

Les Anciens combattants de 1870 qui ont sollicité la médaille commémorative de cette campagne et qui n'ont pas encore obtenu satisfaction sont invités à se présenter à la Mairie, bureau militaire, le plus vite possible.

ROUBAIX

LA GRANDE CORRIDA DE TOROS DE ROUBAIX

Dimanche prochain 8 juin — Aux Arènes de Barbieux

Les organisateurs de la Corrida de dimanche à Roubaix, les impresarii espagnols, MM. Manuel Vigata et Jaime Pujol, ont voulu, pour un début, frapper un grand coup. MM. Vigata et Pujol escomptent, en effet, offrir aux régionaux, pendant toute la saison estivale, des réunions de choix, dont celle du 8 juin ne constituerait qu'un début. C'est pour cette raison que la Corrida de dimanche sera attrayante au plus haut point et que le

---

Feuilleton du 4 juin — 13

Les Destructeurs du Monde

par Paul-Yves SEBILLOT

Une dépêche de Thionville (Lorraine), signala leur passage à cinq heures du soir.

Les télégrammes continuèrent à affluer pendant presque toute la nuit, car il était facile de suivre les appareils volants dans leur course, grâce à un puissant phare électrique qu'ils portaient tous à l'avant.

La dépêche expédiée de Francfort arriva à 8 heures, et apprit que les concurrents avaient passé au-dessus de cette ville à 8 heures 30.

Sur les boulevards la foule était de plus en plus compacte, et de nombreux transparents lumineux annonçaient les télégrammes au fur et à mesure de leur réception.

A minuit on reçut de Breslau la nouvelle que les aéroplanes étaient passés, tous feux allumés, à 9 heures 40, glissant dans le ciel sombre comme de grandes étoiles filantes.

Leur apparition n'avait duré qu'un instant ; cependant, détail bizarre, dû sans doute à une faute de transmission, au lieu de « cinq » aéroplanes, on en signalait « six ».

On ne fit pas attention sur le moment à cette nouvelle ; d'ailleurs la foule était bien moins nombreuse, la plupart des curieux étaient rentrés chez eux, et seuls les fanatiques de l'aviation restèrent à passer la nuit sur les boulevards.

Voici ce qu'ils lurent sur les transparents à trois heures du matin :

« Brestlitovcki, 1 heure matin.

« Bolide curieux passé à minuit 30 au-dessus de la ville Direction Nord-Est. Aéroplanes aperçus à minuit 45 marchant en un seul groupe. »

Les six machines volantes signalées à Breslau s'expliquaient donc par la présence d'un bolide qu'un hasard faisait suivre la même direction que les concurrents :

Il avait passé avant eux au-dessus de la ville ; on l'avait logiquement pris pour un aéroplane, d'où l'annonce du chiffre « six ».

Le télégramme lancé de Brestlitvoski fut le dernier de la nuit ; de nulle part on ne signala plus les machines volantes.

Sans doute elles avaient traversé des pays assez peu habités, on n'avaient pas évolué au-dessus de villes.

Toutefois, en se basant sur leur vitesse à peu près constante jusque-là, on espérait les voir arriver à Moscou à cinq heures du matin, après avoir couvert une distance de 2.800 kilomètres en quatorze heures !

A Moscou, dès quatre heures et demie et à Paris dès cinq heures, une foule énorme attendait, là les aéroplanes eux-mêmes, ici l'annonce des télégrammes relatifs à leur voyage.

A six heures, on n'avait encore rien reçu, à sept heures pas davantage ; à huit heures, toujours la même absence de nouvelles.

Le public commençait à s'énerver, accusant le télégraphe de mauvais fonctionnement.

Mais l'impatience fit place à une inquiétude qui s'accrut de plus en plus lorsqu'à dix heures on reçut un télégramme du président de la Ligue Aérienne Moscovite, annonçant que les aéroplanes n'étaient pas arrivés à 9 heures du matin et que, depuis Brestlitovski, leur passage n'avait été signalé en aucun lieu.

Quelle catastrophe était donc survenue ?

On pouvait supposer qu'un, deux, trois même des machines eussent eu des accidents, mais les cinq ! Il était inadmissible qu'une seule d'entre elles, au moins, n'eût pas réussi à gagner Moscou ou à atterrir dans un autre endroit, d'où elle eût pu donner de ses nouvelles.

La journée se passa à Moscou dans une grande et inquiète attente, à Paris l'anxiété n'était pas moins profonde. Les journaux du soir de tous les pays publièrent des éditions spéciales commentant la disparition étrange des concurrents de cette course sensationnelle qui attirait, depuis quelques semaines, l'attention du monde entier par sa nouveauté hardie, car elle laissait loin derrière elle les courses précédentes du Circuit de l'Est, de Paris-Rome, Paris-Madrid et même du Circuit Européen et du Tour d'Angleterre.

Le gouvernement russe fit entreprendre dès le lendemain des recherches minutieuses, en aéroplane, sur tout le territoire de l'Empire situé entre Brestlitowski et Moscou, mais elles furent sans résultat : on ne trouva nulle trace des cinq appareils volants.

Ce jour même, on annonça de divers endroits de la Pologne qu'un énorme bolide avait été aperçu la nuit de la course dans la région des marais de Pinsk et qu'il avait plané au-dessus de Mohilev.

A cette nouvelle, une émotion extraordinaire s'empara du monde entier, émotion qui fit bientôt place à la terreur et plongea dans l'angoisse toutes les nations civilisées.

Un grand journal fit remarquer que, depuis un certain temps, toutes les grandes catastrophes qui se produisaient à la surface du globe étaient accompagnées de l'apparition de ce mystérieux bolide.

La presse mondiale reprit cette observation en la commentant et en reconnaissant sa justesse.

Certains prédicateurs, rapprochant ces faits de la Parole de l'Ecriture, ne craignirent pas d'en conclure, en chaire, que la fin du monde était proche, qu'il fallait faire pénitence et que les ravages de ce bolide étaient le signe avant-coureur de la destruction de la Terre en l'an 2.000.

Ce fut dans tous les pays civilisés un affolement général.

Quant au sort des cinq aéroplanes, on n'osait encore conclure à leur disparition totale ; on ne pouvait croire qu'une expérience si sensationnelle eût eu une fin si misérable.

Pourtant il fallut bien, peu de jours après, se rendre à l'évidence, car le doute ne fut plus permis.

En effet, on apprit que des paysans des environs de Pinsk avaient trouvé dans un grand champ, à cinq places différentes, un certain nombre de morceaux de métal, tout en aluminium.

Les autorités locales, prévenues, expédièrent ces pièces à Paris.

Là, les constructeurs des ateliers où avaient été fabriquées les machines de Paris-Moscou-Pékin reconnurent sans hésitation possible que ces pièces d'aluminium avaient fait partie de leur aéroplanes !...

V.

Enlèvement inconcevable

Au commencement de l'après-midi, par une chaude et radieuse journée de juin, deux jours avant la course d'aéroplanes racontée au chapitre précédent et qui devait se terminer d'une façon si tragique, le professeur Kreuzay, le chimiste bien connu, remontait tranquillement le boulevard Saint-Michel en compagnie de sa fille, la charmante Madeleine, fiancée depuis plusieurs années à son cousin Victor Verdier, un jeune savant de grand avenir. Ils regagnaient leur domicile de la rue d'Assas, où le déjeuner les attendait.

— Nous marchons bien vite, remarqua Monsieur Kreuzay ; elle ne te fatigue pas, Madeleine ?

— Oh non, mon père, répondit la jeune fille, tu sais bien que je suis bonne marcheuse et que je puis aisément te suivre, d'ailleurs nous sommes en retard pour le repas... »

A ce moment, un homme vêtu d'un complet noir, le col relevé et coiffé d'un chapeau mou aux bords rabattus, passa près d'eux en les dévisageant.

— As-tu vu cet individu, Madeleine ? demanda le professeur quelques pas plus loin. Quelle vilaine mine! heureusement que nous sommes en plein jour, car je n'aimerais pas à le rencontrer après minuit...

— Mais oui, mon père, répondit la jeune fille, et ce n'est pas la première fois que je le vois. Il doit demeurer dans notre quartier, car il passe et repasse souvent par notre rue. Depuis une huitaine de jours, je le rencontre souvent...

— A heures régulières ?

— Oh ! ma foi non, un peu à tous les moments de la journée.

— Il ne doit donc pas travailler ; d'ailleurs, il a une allure bizarre, et l'air d'un étranger...

— C'est peut-être un ami de ton ancien préparateur, dit en riant Madeleine.

— Ce fameux Bonbosky ! je m'étonne qu'après cette histoire, la police n'ouvre pas l'œil et qu'elle laisse ainsi se promener tranquillement des individus qui paraissent aussi suspects.

Pendant que le professeur et sa fille causaient ainsi de cette rencontre, celui dont ils parlaient s'était arrêté, faisant semblant de regarder la devanture d'un magasin, mais en réalité pour laisser une certaine distance entre eux et lui. Quand il les jugea suffisamment éloignés, il porta deux doigts à ses lèvres et modula un coup de sifflet.

A ce signal, un autre individu vêtu presque de la même façon vint le rejoindre. Un colloque s'établit entre eux ; puis le deuxième inconnu, ayant quitté son compagnon, se dirigea vers l'angle de la rue Auguste-Comte.

Là, stationnait une magnifique automobile, fermée et peinte en rouge, qui fut immédiatement mise en marche.

Pendant ce temps, le premier individu avait pris le pas de course, allant dans la direction suivie par M. et Mlle Kreuzay qui venaient de tourner un peu plus loin, à l'angle de la rue Michelet.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, rue Nationale, Lille